



COMMISSION FUTSAL

Se réunit le mercredi
Ligne directe : 04.92.15.80.35

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°01
Réunion du 18 septembre 2019

Président : M. Patrick LEVY

Présents : MM. Khalil BENCHEIKH - Raymond LASSERRE

Réunion préparatoire saison 2019-2020

La séance est ouverte à 18h30 par le Président de la Commission, M. Patrick LEVY, en présence du Président du DCA, M. Edouard DELAMOTTE, du Secrétaire Général Adjoint Francis MAGGI et du Président de la Commission des Arbitres, M. Gilles ERMANI.

Clubs présents : ASBTP Nice, FC Fellow, Monaco Futsal, FC Gambette, Family SK, Euro-African, AS Moulins et Futsal Méditerranée.

Excusés : SC Mandelieu Rue, Cannes Futsal et Gazelec Nice.

Absent : AS Culture Avenir.

Le Président du District souhaite la bienvenue et remercie les clubs présents, il présente les objectifs du DCA en matière de Futsal, notamment la création de terrains extérieurs qui permettront d'ouvrir cette pratique à un nombre plus élevé de licenciés.

M. Gilles ERMANI insiste sur le rôle de l'arbitre et souligne la bonne tenue des rencontres de la saison précédente.

M. Patrick LEVY présente les grands axes de ce début de saison, dont la première journée en D1 et D2 est fixée la semaine du 14 au 19/10/2019. La programmation des rencontres sera effectuée en fonction des disponibilités des salles.

La gestion des feuilles de matchs sera informatisée (FMI) :

Les clubs doivent avoir leurs tablettes et les correspondants Footclubs doivent s'assurer qu'un compte existe pour la personne habilitée à utiliser l'application FMI.

- 10 clubs sont engagés en D1.
- 6 clubs participeront au championnat D2 (AS Moulins 2, Cannes Futsal 2, Euro-African 2, FC Beausoleil, Gazelec Nice et Futsal Méditerranée).

En D2, la compétition se déroulera sur 2 phases :

- La 1^{ère} phase comprendra 5 rencontres allers.
- La 2^{ème} phase comprendra des matchs allers-retours.
- Pour le classement, les points des deux phases seront cumulés.

Rappel sur la Coupe Côte d'Azur (une seule équipe par club) :

Les clubs peuvent encore s'engager par courriel adressé à secretariat@cotedazur.fff.fr

Un tour de table a été fait, les clubs présents ont eu la possibilité de faire connaître aux membres de la Commission les difficultés rencontrées au cours de la saison notamment dans l'obtention de créneaux horaires dans les salles.

A l'issue de la réunion les clubs présents ont reçu deux ballons pour leur école de futsal.

La réunion est levée à 20h00.

Le Président de séance :
M. Patrick LEVY

Le Secrétaire de séance :
M. Khalid BENCHEICK